



Bulletin départemental n°287

Du 14 juin 2018



Sommaire:

Pôle 1er degré :

Recrutement de coordonnateurs ULIS 2nd degré—2nde commission

Cabinet :

Recrutement coordinateur REP collège Vallis Aeria—Valréas

Le 12/06/18

**Appel à candidature sur postes à profil vacants ULIS collège
Année scolaire 2018/2019**

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur l'appel à candidature sur les postes à profil de coordonnateurs ULIS 2nd degré dont la liste est jointe en annexe.

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- Adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84
- Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour le mardi 19 juin 2018**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier à la direction académique - Pôle 1^{er} degré - **pour le mercredi 20 juin 2018**.

- Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1^{er} degré par mël : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat par le service de la DIPE du rectorat d'Aix-Marseille.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré.

**ULIS COLLEGES ET LYCEES
POSTES VACANTS RS 2018
2ème commission**

Dept	RNE	Type étab	ETABLISSEMENT	COMMUNE
04	0040524Y	CLG	PIERRE GIRARDOT	SAINTE-TULLE
13	0132569X	LP	EMILE ZOLA *	AIX EN PROVENCE
13	0131622T	CLG	LAKANAL*	AUBAGNE
13	0131881Z	CLG	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD
13	0132634T	CLG	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER
13	0131923V	CLG	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08e
13	0130068D	LP	CAMILLE JULIAN	MARSEILLE 11e
13	0134003F	LGT	NELSON MANDELA	MARSEILLE 12e
13	0132491M	CLG	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14e
13	0131887F	CLG	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15e
84	0840970Y	CLG	GERARD PHILIPPE	AVIGNON
84	0840016L	LGT	VICTOR HUGO	CARPENTRAS
84	0840585E	CLG	JEAN BOUIN	L' ISLE-SUR-LA-SORGUE
84	0840915N	CLG	PAYS DES SORGUES	LE THOR
84	0840698C	CLG	ALPHONSE SILVE	MONTEUX
84	0840046U	LP	ARISTIDE BRIAND	ORANGE
84	0840033E	CLG	VOLTAIRE	SORGUES
84	0841099N	CLG	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE LES VIGNES

* affectation à titre provisoire 2018-2019

FICHE DE POSTE
Enseignant coordonnateur d'ULIS
Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Textes de référence :

- **Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015** relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degré (BO n° 31 du 27/08/2015)
- **Circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016** relative à la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap (BO n° 45 du 8/12/2016)

CADRE GENERAL

L'ULIS implantée en école, en collège ou en lycée représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau organisé par convention de lycées professionnels.

MISSIONS DU COORDONNATEUR D'ULIS

Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur. Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité de l'inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement :

- **l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS :**
 - concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence ;
 - proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun ;
 - élaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation ;
- **la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :**
 - construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap ;
 - organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) ;
 - concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement ;
 - organiser le travail de l'AVS-Co au sein du dispositif ;
 - contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves du 2nd degré ;
 - travailler en coopération avec les différents partenaires ;
- **le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource :**
 - susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative ;
 - conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En lycée professionnel :

Outre les fonctions classiques d'un coordonnateur, ses missions sont :

- l'appui aux apprentissages généraux et professionnels ;
- le suivi du projet d'orientation ;
- le suivi des périodes de formation en milieu professionnel avec le professeur chargé de l'évaluation des compétences professionnelles et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ;
- le suivi des aménagements et adaptations nécessaires à mettre en place en milieu scolaire et si nécessaire en entreprise ;
- l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Un rapport d'activité annuel du fonctionnement de l'ULIS est rédigé et remis aux inspecteurs ASH et aux inspecteurs disciplinaires selon le statut du coordonnateur.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel
- Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle

En lycée professionnel

- Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle
- Etre en capacité de travailler les partenariats avec les services publics de l'emploi ainsi qu'avec les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

L'enseignant coordonnateur d'ULIS école est un enseignant spécialisé du premier, titulaire du CAPPEI (ou en cours de formation). Les postes sont ouverts au mouvement départemental du 1^{er} degré.

L'enseignant coordonnateur d'ULIS collège ou lycée est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI ou du 2 CA-SH (ou en cours de formation) en prenant en compte le projet de fonctionnement du dispositif. Le recrutement fait l'objet d'une procédure académique inter-degré : une lettre de motivation et un curriculum vitae seront transmis par la voie hiérarchique au rectorat. Dans le 2nd degré, l'enseignant est affecté à titre provisoire la première année.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Les obligations réglementaires de service sont celles du corps d'origine :

- pour les enseignants du 1^{er} degré affectés dans des ULIS du 2nd degré, elles sont de 21 heures, conformément au décret 2014-940 du 20 août 2014 et à la circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015 ;
- pour les enseignants du 2nd degré, elles sont régies par le décret 2014-941 du 20 août 2014.

Le régime indemnitaire est fixé en fonction du corps d'appartenance : instituteur, professeur des écoles ou professeurs de lycées ou collèges. Il comporte généralement :

- une indemnité forfaitaire : son bénéfice est exclusif du versement d'heures supplémentaires de coordination et synthèse ;
- une indemnité de fonction particulière en fonction de la certification professionnelle spécialisée détenue ;
- une indemnité de suivi des élèves (ISAE ou ISOE).

► *Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'inspecteur de circonscription ou le chef d'établissement et l'IEN-ASH.*

ANNEXE 8

FICHE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES
UNE FICHE PAR POSTE ET PAR ETABLISSEMENT

ANNEE 2018	FICHE DE CANDIDATURE	
	POSTE SPEA	
IDENTIFICATION Nom : Prénom : Né(e) le : Situation familiale : Adresse personnelle : Tel. : e-mail :		Grade : Échelon : Discipline : Établissement d'affectation au 01.09.2017 : Ville : Académie :
ETUDES ET DIPLOMES (1) Maîtrise, Licence, Diplôme FLE Autres CAPES, CAPET, CAPEPS, PLP (1)		Nature : Nature : interne / externe (1) Éventuellement, option : Année : Année :
EXPERIENCES PEDAGOGIQUES • Postes successivement occupés depuis l'entrée dans la carrière enseignante : • Langues étrangères : (2) - écrite parlée - écrite parlée • Stages, formations complémentaires ou activités spécifiques : (complément possible sur fiche format A4)		
VŒUX D'AFECTATION Rang du vœu Nom établissement Descriptif du poste		
MOTIVATION (complément possible sur fiche format A4) – Pour les entrants : joindre le dernier rapport d'inspection.		
Je, soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et m'engage à accepter le poste proposé. Fait à _____ le _____ Signature _____		
Avis du Chef d'établissement : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable		Date, signature et cachet de l'établissement :
Avis des corps d'inspection : joindre un rapport circonstancié quel que soit l'avis formulé <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable		
NOM-Prénom: _____		Date _____ Signature : _____

(1) Barrer la (les) mention (s) inutile (s)

(2) Préciser AB, B, TB. Joindre toute attestation donnant crédibilité à l'assertion.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Pôle Cabinet/Secrétariat

Dossier suivi par
Véronique Valdivia-García
Téléphone
04 90 27 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 docteurs

Avignon, le 11 juin 2018

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN chargés de
circonscription

Mesdames et Messieurs les enseignants
s/c de Mesdames et Messieurs les principaux

Objet : Recrutement d'un coordonnateur REP

P.J. : fiche de candidature – lettre de mission

Chaque réseau REP doit disposer d'un coordonnateur.

Désigné par l'IA-DASEN, son action est encadrée par une lettre de mission et il bénéficie d'une décharge de 50 %.

Au regard de l'évolution récente du cadre de l'éducation prioritaire, des compétences avérées de formateur sont recherchées (expérience ou certification).

Au 1^{er} septembre 2018, le poste de coordonnateur rattaché au réseau Vallis Aeria Valréas est vacant.

Vous voudrez bien me faire parvenir à l'adresse suivante : ce.cabinet-ia84@ac-aix-marseille.fr pour le **jeudi 21 juin 2018, délai de rigueur**, lettre de motivation, CV et fiche de candidature (en pièce jointe).

Les candidatures seront étudiées par une commission départementale, qui se tiendra le **mardi 26 juin 2018 à partir de 14h30** (salle Henri Meynard).


Christian PATOZ



Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de Vaucluse

à

M
Coordonnateur du réseau REP

Dossier suivi par

Téléphone
04 90 27 76 06

Fax
04 90 82 96 18

Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : lettre de mission

Un plan sans précédent pour refonder l'éducation prioritaire a été engagé, mobilisant des moyens très importants au service des nouveaux réseaux REP et REP+ et de leurs élèves.

Celui-ci s'est d'abord fondé sur les constats et les attentes des équipes de terrain tels qu'ils ont pu être librement formulés lors des assises inter-académiques de l'éducation prioritaire tenues à l'automne 2013.

A cette occasion, parmi les points clés est ressortie la nécessité de renforcer le pilotage et l'animation des réseaux, remettant en avant la nécessité d'une meilleure coordination de la mise en œuvre du projet de réseau, s'inscrivant dans la durée avec conviction et efficacité, au service de la réussite de tous les élèves.

C'est cette mission essentielle, dévolue aux coordonnateurs des réseaux d'éducation prioritaire, placés sous l'autorité des IEN et des chefs d'établissements pilotes des réseaux, qui se trouve détaillée dans le document ci-après.

Chargé(e) de la coordination du réseau d'éducation prioritaire Collège Vallis Aeria - Valréas, vous exercerez cette mission sous l'autorité conjointe de l'IEN de la circonscription de Bollène et du principal du collège et serez en relation avec l'IA-IPR référent.

Cette mission s'articule autour des axes de progrès ci-dessous. La réalisation de ces objectifs sera appréciée au regard des rapports d'activité que vous serez amené(e) à produire.



2/2

- **Favoriser la construction d'une culture de réseau**
 - en participant au diagnostic, à la construction et à la rédaction du projet de réseau,
 - en participant à la mise en œuvre de la continuité pédagogique et éducative disciplinaire dans le réseau,
 - en alimentant un espace de mutualisation des actions des différents REP,
 - en contribuant à l'élaboration et à l'évaluation de projets inter-degrés avec les différents partenaires en cohérence avec le référentiel de l'éducation prioritaire et le diagnostic initial,
 - en accompagnant les personnes recrutées dans le cadre du service civique.

- **Développer le partenariat en cohérence avec le projet de réseau**
 - en initiant ou en développant les relations avec les partenaires institutionnels et associatifs du réseau (associations, PRE...)
 - en participant à l'évaluation des actions des partenaires au sein du réseau.

- **Participer à l'ingénierie et à l'animation des formations dans le cadre du réseau**
 - en évaluant la pertinence des demandes de formations au regard du projet de réseau et du référentiel en collaboration avec l'IA-IPR référent,
 - en contribuant à la cohésion des différents acteurs qui participent à la vie du réseau.

Le Coordonnateur

Le Chef d'établissement

L'IEEN

L'Inspecteur d'Académie
DASEN

RENTREE 2018
FICHE DE CANDIDATURE
Coordonnateur Réseau Collège Vallis Aeria VALREAS

NOM :

PRENOM :

AFFECTATION ACTUELLE :

Discipline (pour le second degré) :

Circonscription (pour le premier degré) :

ADRESSE PERSONNELLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

DIPLOMES ET ANNEE D'OBTENTION :

ANNEES D'EXPERIENCE EN EDUCATION PRIORITAIRE :

MISSIONS ANTERIEURES DE FORMATION : OUI NON

Si oui, formation en E.P. ? : OUI NON

Je déclare être candidat au poste de coordonnateur sur le réseau :

Date :

Signature :

Pour le premier degré :

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de
Circonscription :

Pour le second degré :

Avis, date, signature et cachet du Chef d'Etablissement :